Brevet Nº 8 6 6 7

du 21-11-1986

Titre délivré 13 JUIN 1988



Monsieur le Ministre de l'Économie et des Classes Moyennes Service de la Propriété Intellectuelle LUXEMBOURG

# Demande de Brevet d'Invention

I. Requête	(1)
La soc.dite: PAUL WURTH S.A., 32 rue d'Alsace, 1122 Luxemberreprésentée par MM. Freylinger Ernest T. & Meyers Ernest, in conseil en propr.ind., 46 rue du Cimetière, Luxembourg,	ng.
agissant en qualité de mandataires	
dépose(nt) ce vingt-et-un novembre mil neuf cent quatre-vingt-six à 15.00 heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg:  1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant:	(4)
" Mécanisme pour actionner un clapet de dosage "	(5)
<ol> <li>la description en langue française de l'invention en trois exemplaires;</li> <li>planches de dessin, en trois exemplaires;</li> <li>la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, le 21-11-1986</li> </ol>	, 14
5. la délégation de pouvoir, datée de Luxembourg le 20-11-1986	
6. le document d'ayant cause (autorisation);	
<u>déclare(nt)</u> en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont):  1. LONARDI Emile, 30 rue de Schouweiler, Bascharage	(6)
revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de  // déposée(s) en (8)	(7)
sous le N° (10)	ATT 14 14 14 17 1
au nom de (11)	
élit(élisent) domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg	***************************************
46 rue du Cimetière	(12)
sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annexes susmention	nées,
avec ajournement de cette délivrance à dix-huit mois.	(13)
Le Mépusanty mandataire:  MEYERS Ernest II. Procès-verbal de Dépôt	(14)
La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des Classes Moyer	7700
Service de la Propriété Intellectuelle à Expembourg, en date du: 21 novembre 1986	unes,
Pr. le Ministre de l'Économie et des Classes Moyennes p. d.  Le chef du service de la propriété intellectuelle,	,
A 68007 Propriété	
EXPLICATIONS RELATIVES AU FORMULAIRE DE DÉPÓI.  (115'il y a lieu "Demande de certificat d'addition au brevet principal. à la demande de brevet principal No	ofession, inscrire

Brevet N° **8 6 6 7 9**du 21-11-1986

Titre délivré



Monsieur le Ministre de l'Économie et des Classes Moyennes Service de la Propriété Intellectuelle LUXEMBOURG

## Demande de Brevet d'Invention

In one date a DATH BUIDDING CA TO TAKE	
La soc.dite: PAUL WURTH S.A., 32 rue d'Alsace, 1122 Luxemb représentée par MM. Freylinger Ernest T. & Meyers Ernest, i conseil en propr.ind., 46 rue du Cimetière, Luxembourg,	ng.
-	
agissant en qualité de mandataires	-
dépose(nt) ce vingt-et-un novembre mil neuf cent quatre-vingt-six à 15.00 heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg:  1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant:	
" Mécanisme pour actionner un clapet de dosage "	( 5)
<ol> <li>la description en langue française de l'invention en trois exemplaires;</li> <li>planches de dessin, en trois exemplaires;</li> </ol>	
4. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, le 21-11-1986  5. la délégation de pouvoir, datée de Luxembourg le 20-11-1986  6. le document d'ayant cause (autorisation);	
déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont):  1. LONARDI Emile, 30 rue de Schouweiler, Bascharage	( 6)
revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de	~~~~
	.( 7)
déposée(s) en (8)	
le (9)déposée(s) en (8)	
déposée(s) en (8)   le (9)   sous le N° (10)	
déposée(s) en (8)	
déposée(s) en (8)  le (9)  sous le Nº (10)  au nom de (11)  élit(élisent) domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg	
// déposée(s) en (8)  le (9)  sous le Nº (10)  au nom de (11) //  élit(élisent) domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg  46 rue du Cimetière	(12)
déposée(s) en (8)  le (9)  sous le Nº (10)  au nom de (11)  élit(élisent) domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg	(12) mées,
// déposée(s) en (8)  le (9)  sous le Nº (10)  au nom de (11)  élit(élisent) domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg  46 rue du Cimetière  sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annexes susmention	(12)
déposée(s) en (8)  le (9)  sous le Nº (10)  au nom de (11)  élit(élisent) domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg  46 rue du Cimetière  sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annexes susmention avec ajournement de cette délivrance à dix-huit mois.  Le Mépassant mandataire	(12) nnées, (13)
// déposée(s) en (8)  le (9)  sous le Nº (10)  au nom de (11) //  élit(élisent) domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg  46 rue du Cimetière  sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annexes susmention avec ajournement de cette délivrance à dix-huit mois.  Le Méposanté mandataire:  MEYERS Ernest II. Procès-verbal de Dépôt	(12) nnées, (13) (14)
déposée(s) en (8)  le (9)  sous le Nº (10)  au nom de (11)  élit(élisent) domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg  46 rue du Cimetière  sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annexes susmention avec ajournement de cette délivrance à dix-huit mois.  Le résposanté mandataire:  MEYERS Ernest II. Procès-verbal de Dépôt  La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des Classes Moyo	(12) nnées, (13) (14)
déposée(s) en (8)  le (9)  sous le Nº (10)  au nom de (11)  élit(élisent) domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg  46 rue du Cimetière  sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annexes susmention avec ajournement de cette délivrance à dix-huit mois.  Le résposanté mandataire:  MEYERS Ernest II. Procès-verbal de Dépôt  La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des Classes Moye	(12) mées, (13) (14) ennes,

### MEMOIRE DESCRIPTIF

déposé à l'appui d'une demande de

### BREVET D'INVENTION

au Luxembourg

" Mécanisme pour actionner un clapet de dosage "

PAUL WURTH S.A. 32 rue d'Alsace 1122 Luxembourg

#### Mécanisme pour actionner un clapet de dosage

, 下、食) 僧

25

30

La présente invention concerne un mécanisme pour actionner un clapet de dosage constitué de registres rotatifs en forme de calotte sphérique ou 5 cylindrique pourvus de découpes symétriques par rapport à l'axe d'une ouverture centrale définie par le mouvement des registres et de leur découpes, ces registres étant solidaires de deux arbres d'entraînement disposés l'un coaxialement par rapport à l'autre et logés dans 10 les paliers d'un châssis pour actionner , par pivotement autour de leur axe commun , chacun des registres en synchronisme et en sens opposé, dans lequel chacun des deux arbres est pourvu d'un bras articulé , chacun, par l'intermédiaire d'une bielle , sur un levier 15 culbuteur , monté sur un axe de pivotement parallèle à l'axe commun des deux arbres , ces leviers culbuteurs étant reliés à un dispositif d'entraînement pour les faire pivoter autour de leur axe de pivotement et dans lequel l'articulation entre l'un des leviers culbuteur 20 et sa bielle est décalé angulairement autour dudit axe de pivotement par rapport à l'articulation entre l'autre levier culbuteur еt sa bielle.

Un mécanisme de ce genre est décrit dans le brevet européen no. O 134 918 pour régler l'écoulement de la matière de chargement hors d'une enceinte de stockage disposée sur l'axe central d'une installation de chargement d'un four à cuve. Ce document préconise une commande des registres de manière que l'ouverture d'écoulement délimitée par ceux-ci soit modifiée symétriquement par rapport à l'axe central.

La mise en oeuvre de ce système de dosage a montré

certaine irrégularité du niveau à la surface de chargement du four. Cette irrégularité a d'ailleurs été confirmée par des essais qui, en outre, ont montré que irrégularités proviennent d'un désaxement , par rapport à l'axe vertical du courant de la matière de chargement s'écoulant à travers une ouverture symétrique définie entre les deux registres. Certes, désaxement est très faible et son effet sur le profil chargement est variable suivant de .La position 10 angulaire de la goulotte. Par contre, étant donné que les mêmes effets se produisent toujours dans les mêmes positions angulaires (vues en plan) de la goulotte, l'accumulation de ces irrégularités au fur et à mesure des dépôts de couches successives provoquent finalement déviation non négligeable du profil du niveau de chargement que t'on vise à obtenir.

Il a été constaté que l'origine de ce désaxement du courant d'écoulement était à rechercher dans les différences de courbures des calottes des deux regis20 tres étant donné que l'un d'eux doit forcément avoir un rayon supérieur à l'autre. Ce phénomène de désaxement sera d'ailleurs décrit plus en détail par la suite en référence aux figures.

Le but de la présente invention est de prévoir un 25 mécanisme perfectionné qui permet l'élimination de ce désaxement , quelle que soit les positions angulaires des deux registres.

Pour atteindre cet objectif, l'invention propose un mécanisme du genre décrit dans le préambule qui, 30 dans un mode de réalisation préféré, est essentiellement caractérisé en ce que l'une des bielles est ajustable en longueur.

L'ajustement de cette bielle est, de préférence, réalisé par un vérin hydraulique incorporé dans cette bielle.

L'invention prévoit en outre un circuit de commande comprenant un détecteur de la position angulaire du clapet dont la bielle n'est pas ajustable, un détecteur de la position réelle du vérin , un comparateur pour comparer la position réelle du vérin à une position de consigne mémorisée en fonction des positions angulaires, une vanne hydraulique commandée en fonction du résultat de la comparaison effectuée par le comparateur pour actionner le vérin jusqu'à ce que la position réelle de celui-ci corresponde à la position de 15 consigne.

Ce mécanisme permet, par conséquent, de modifier automatiquement la position angulaire de l'un des registres par rapport à celle de l'autre registre pour que l'écoulement se fasse suivant l'axe central.

- D'autres particularités et caractéristiques ressortiront de la description détaillée d'un mode de réalisation préféré, présenté ci-dessous, à titre d'illustration , en référence aux dessins annexés dans lesquels :
- 25 la figure 1 est une vue en coupe verticale à travers un clapet de dosage actionné selon l'état de la technique ;

la figure 2 représente le clapet de la figure 1 en projection horizontale ;

30 les figures 3 et 4 représentent des vues analogues à celles des figures 1 et 2 d'un clapet actionné par le mécanisme proposé par la présente invention ;

les figures 5 et 6 montrent deux vues latérales du mécanisme proposé par la présente invention , dans des positions angulaires différentes du clapet de dosage ;

- 5 la figure 7 montre une vue en perspective du mécanisme pour actionner le clapet de dosage et
  - la figure 8 représente un schéma synoptique de la commande du mécanisme pour actionner le clapet de dosage.
- 10 Les figures 1 et 2 montrent un clapet de classique tel que proposé par le brevet européen susmentionné. Ce clapet comporte deux registres 10 et 12 en forme de calotte sphérique pouvant pivoter , en sens opposé, autour d'un axe commun en-dessous 15 tubulure d'écoulement 18. Les deux registres 10 et 12 comportent des découpes triangulaires et le mécanisme pour actionner ces registres est conçu de manière à faire pivoter les registres en sens opposé pour former une ouverture d'écoulement 22, sensiblement en forme de 20 carreau , parfaitement symétrique par rapport à l'axe centrale O, c'est-à-dire que les distances horizontales a et b du fond de chacune des découpes des registres à l'axe central O sont égales entre elles, quelle soit la position angulaire des registres 10 et 12. 25 essais ont montré , comme le montre la figure 1, qu'une ouverture symétrique occasionne un écoulement 10 dissymétrique dans la mesure où le courant d'écoulement est désaxé d'une distance c de l'axe central décalage semble provenir du fait que les registres

30 doivent avoir des rayons de courbure différents.

l'exemple représenté, c'est le registre 12 qui possède

Le plus grand rayon de courbure , ce qui est visible au gradin 20 du bord inférieur de la tubulure 18. La courbure du registre 12 est donc moins forte que celle du registre 10. Comme le montre la figure 1, le déca-5 lage du courant d'écoulement se fait du côté opposé par rapport au registre ayant le plus grand rayon de courbure. Il semble donc que le registre à petit rayon exerce un plus grand freinage ou, inversement, que le registre à grand rayon de courbure contribue à un 10 écoulement plus fluide.

Pour éliminer ce phénomène, la présente invention propose, conformément aux figures 3 et 4, d'augmenter l'angle d'ouverture de la calotte 12 par rapport à celui de la calotte 10 à petit rayon, autrement dit d'augmenter la distance a par rapport à la distance b. L'ouverture d'écoulement 22 représenté en projection sur la figure 4 devient par conséquent, asymétrique par rapport à l'axe central 0, mais le courant d'écoulement se formera symétriquement autour de cet axe comme 20 représenté sur la figure 3.

Les moyens mis en oeuvre pour augmenter l'angle d'ouverture du registre 12 seront décrits en référence aux figures suivantes . Toutefois, auparavant, on va brièvement rappeler la description du mécanisme pour 25 actionner le clapet, en référence aux figures 5 à 7, ce mécanisme étant analogue à celui préconisé par le brevet européen susmentionné et auquel on se référera pour de plus amples détails.

Le registre supérieur 10 à petit rayon est soli-30 daire d'un arbre d'entraînement 14 disposé coaxialement à l'intérieur d'un deuxième arbre d'entraînement 16 . P & &

dont le registre inférieur 12 est solidaire. Ces deux arbres 14 et 16 sont portés par un palier monté dans la tubulure d'écoulement 18. Les deux arbres 14 et 16 peuvent tourner l'un par rapport à l'autre autour de 5 leur axe commun et par rapport à la tubulure 18 grâce à l'interposition de fourreaux non représentés.

Les deux arbres 14 et 16 sont respectivement solidaires d'un bras 24 et 26 qui sont articulés chacun à l'une des extrémités d'une bielle 28 et 30. Les extré-10 mités opposées de ces deux bielles 28 et 30 sont articulées , à leur tour, respectivement sur l'une des extrémités de deux leviers culbuteurs 32 et 34 montés sur un axe commun 36 parallèle à l'axe de rotation des deux arbres d'entraînement 14 et 16 et susceptibles de 15 pivoter autour de cet axe commun 36. Ces deux leviers culbuteurs 32, 34 sont reliés ensemble , par leurs extrémités opposées, au moyen d'une tige 38 ,de sorte que ces deux leviers 32 et 34 doivent forcément pivoter ensemble autour de l'axe 36. Pour augmenter la soli-20 dité, il est préférable de souder les leviers 32 et 34 l'un à l'autre au moyens d'entretoises non représentées.

Le pivotement des leviers culbuteurs 32 et 34 est engendré par un vérin hydraulique 40 qui est monté de 25 façon pivotante sur un pivot 44 porté par une plaque de support 46 solidaire de la tubulure 18. L'extrémité de la tige 42 du vérin 40 est traversée par la tige 38 qui relie les deux leviers 32 et 34.

La figure 5 représente le mécanisme en position 30 fermée des clapets tandis que la disposition de la figure 6 résultant de l'extension de la tige 42 du vérin 40 correspond à l'ouverture du clapet par pivotement des bras 24 et 26 en sens opposé.

Selon l'une des particularités de la présente invention, la bielle 30 actionnant le registre 12 à 5 grand rayon est ajustable en longueur. A cet effet, la bielle 30 est conçue sous forme de vérin hydraulique dont le cylindre 48 est articulé au bras 26 et dont la tige 50 est articulée au levier 34, ou vice versa. Lors de la manoeuvre du clapet, la tige 50 est rentrée 10 dans le cylindre 48 comme représenté sur la figure 6, ce qui a pour effet de raccourcir la longueur de la bielle 30 et d'augmenter l'angle de pivotement du registre 12.

La figure 8 montre un circuit de commande 15 l'ajustement de la longueur de la bielle 30 en fonction de la position angulaire du registre 12. Un détecteur de position angulaire 52 connu en soi , est associé à l'arbre 14 pour fournir en permanence la position angulaire 龙 du registre 10 par rapport à une position 20 de référence, par exemple l'axe central O. Ces informations sont transmises à une mémoire 56 dans laquelle on a stocké des informations de consigne pour l'angle d'ouverture optimal du registre 12 en fonction de la position angulaire du registre 10 pour différents types 25 de matériaux. Ces informations résultent d'essais préalables et concernent la longueur de la bielle 30, c'est-à-dire la longueur d'extension X de la tige 50 du vérin incorporé dans la bielle. La mémoire 56 établit donc les valeurs de consigne X de l'amplitude d'exten-30 sion de la tige 50, en fonction des positions angulairesॡ mesurées par le détecteur 52. Ces informations sont transmises à un comparateur 58. Celui-ci reçoit également d'un détecteur 54 incorporé dans le cylindre 48 des informations concernant l'amplitude réelle X' de l'extension de la tige 50. Ce comparateur 58 commande une vanne hydraulique 60 qui règle le débit et le sens de circulation du fluide hydraulique entre une pompe 62 et le cylindre 54.

si le comparateur 58 détecte une différence ▲ X entre la position de consigne X et la position réelle 10 X', la vanne 60 est commandée pour faire circuler le fluide hydraulique dans le sens approprié pour réduire la différence ▲ X et faire correspondre la position réelle X' à la position de consigne X. Par exemple, si le registre 12 n'est pas suffisamment ouvert , X' sera 15 supérieur à X. Dans ce cas, la vanne 60 enverra le fluide hydraulique dans le compartiment de la tige de piston pour rentrer la tige 50 et réduire l'amplitude de X' jusqu'à ce qu'il y ait égalité avec la valeur de consigne X.

Le dispositif représenté sur la figure 8 permet deux modes de fonctionnement différents. Il est possible d'ouvrir le registre 12 au moyen du cylindre 54, sans bouger le registre 10, jusqu'à sa position de consigne mémorisée en 56 et sans être fonction de 25 l'angle d'ouverture . Une fois que la position de consigne du registre 12 est atteinte, l'action sur le cylindre 54 est interrompue et le vérin hydraulique 40 est actionné pour déplacer les deux registres 10 et 12 en synchronisme et en sens opposé. Dans le deuxième 30 mode d'opération, le vérin 40 est actionné dès le départ pour ouvrir les deux registres 10 et 12 en même

temps. Toutefois, la vitesse d'ouverture du registre 12 est augmentée progressivement au moyen du cylindre 54 et en fonction de l'angle d'ouverture du registre 10, suivant les valeurs de consigne mémorisées en 56. A partir de la position d'ouverture maximale du registre 12 comme représenté sur la figure 3, on peut, pour pouvoir ouvrir le registre 10 complètement, actionner le vérin 54 en sens inverse pour éviter que le registre 12 ne bute contre la tubulure 18.

10 L'un des avantages du mécanisme préconisé par la présente invention est qu'il est adaptable à des mécanismes existants du genre de celui décrit dans le brevet européen précité, sans modification d'autres éléments mécaniques.

15 Un autre avantage est qu'il est adaptable aux caractéristiques de différentes matières à enfourner.

Un autre avantage est celui de permettre à l'opérrateur d'intervenir sur le centrage du courant d'écoulement pendant que le haut fourneau est en marche, 20 c'est-à-dire l'opérateur peut déterminer par des appareils de mesure appropriés le degré d'uniformité de la charge déposée dans le four et intervenir en conséquence au niveau du clapet de dosage.

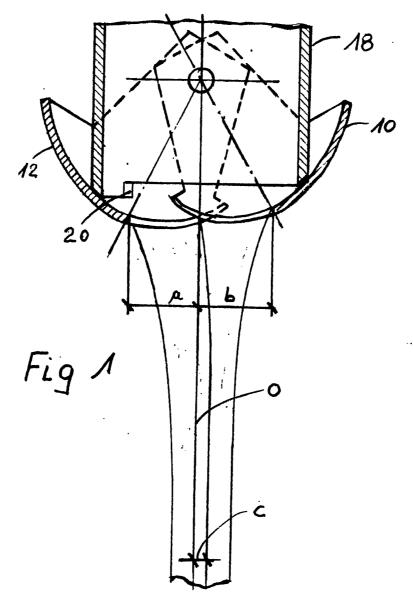
Il reste finalement à signaler que l'autre bielle 25 peut également être conçue de façon téléscopique.

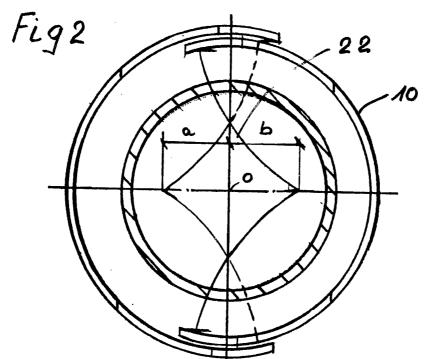
#### Revendications

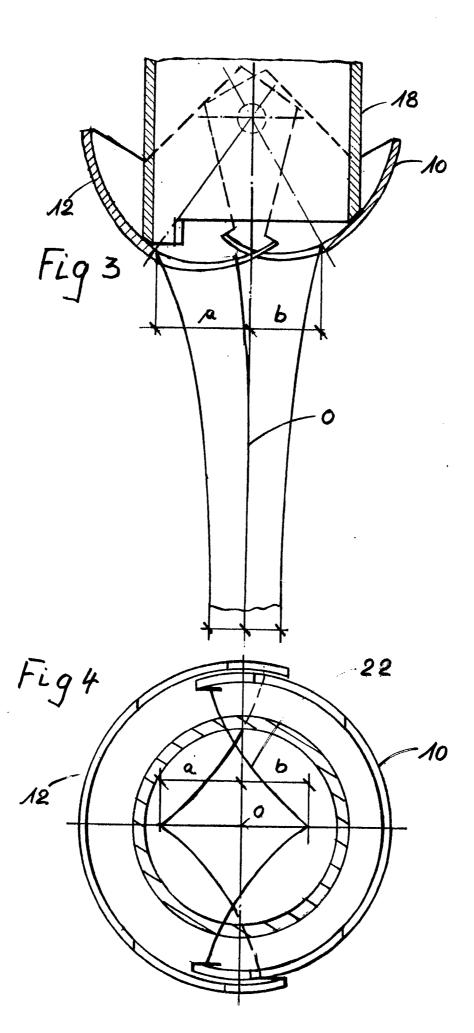
- Mécanisme pour actionner un clapet de dosage constitué de deux registres rotatifs (10, 12) en forme de calotte sphérique ou cylindrique , pourvus de dé-5 coupes symétriques par rapport à l'axe d'une ouverture centrale définie par le mouvement des registres (10, 12) et de leur découpe , ces registres étant solidaires de deux arbres d'entraînement (14, 16) disposés coaxialement par rapport à l'autre et logés dans 10 paliers d'un châssis pour actionner, par pivotement autour de leur axe commun , chacun des registres (10, en synchronisme et en sens opposé, dans lequel chacun des deux arbres (14, 16) est pourvu d'un bras (24, 26), articulé chacun , par l'intermédiaire d'une 15 bielle (28, 30), sur un levier culbuteur (32, monté sur un axe de pivotement (36) parallèle à l'axe commun des deux arbres (14, 16), ces leviers culbuteurs (32, 34) étant reliés à un dispositif d'entraînement pour les faire pivoter autour de leur axe de pivotement 20 (36) et dans lequel l'articulation entre l'un des leviers culbuteurs (34) et sa bielle (30) est décalée angulairement autour dudit axe de pivotement (36) par rapport à l'articulation entre l'autre levier culbuteur (32) et sa bielle (28), caractérisé en ce que l'une des
  - 2. Mécanisme selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'ajustement de ladite bielle (28, 30) est réalisé par un vérin hydraulique incorporé dans ladite bielle.

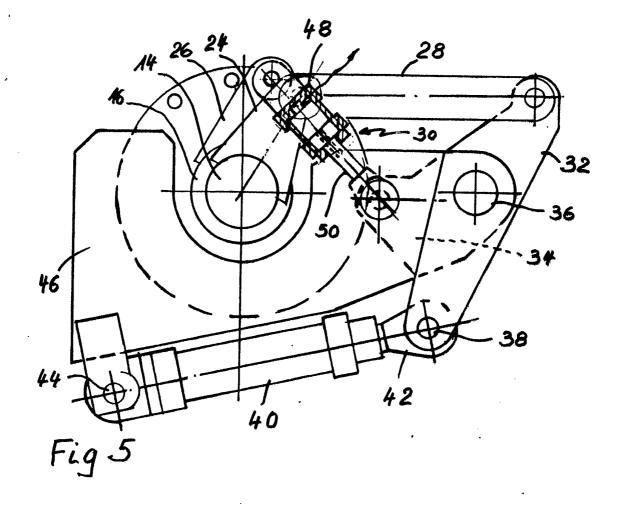
25 bielles (28, 30) est ajustable en longueur.

30 3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisé par un circuit de commande comprenant un détecteur (52) de la position angulaire du registre dont la bielle n'est pas ajustable, un détecteur (54) de la position réelle du vérin (50, 54), un comparateur (58) pour comparer la position réelle du 5 vérin à une position de consigne mémorisée en fonction des positions angulaires fournies par le détecteur (52), une vanne hydraulique (60) commandée en fonction du résultat de la comparaison effectuée par le comparateur (58) pour actionner le vérin jusqu'à ce que la 10 position réelle de celui-ci corresponde à la position de consigne.









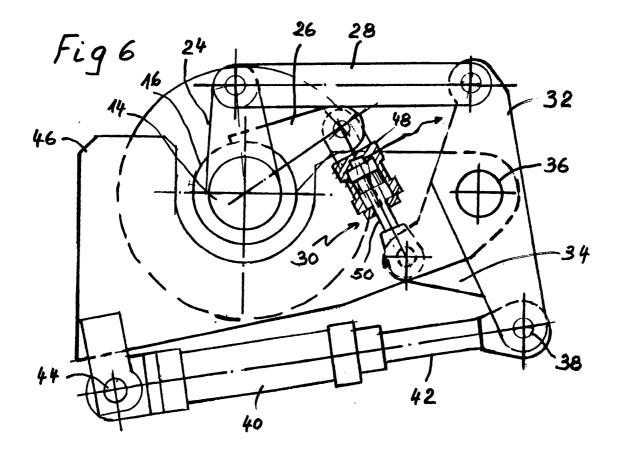


Fig. 7

